

## PREMIERS JALONS POUR UNE HISTOIRE DE LA PARENTE A CORSIER-SUR-VEVEY : LES FAMILLES DE NOTAIRES

LUCAS RAPPO (UNIL)

La parenté et ses formes subit au XVIII<sup>ème</sup> siècle un changement qualitatif, passant d'un usage vertical des alliances et des autres liens sociaux, comme la parenté spirituelle, vers des liens plus horizontaux dans lesquels la parenté gagne en importance<sup>1</sup>. Le mariage et la parenté spirituelle étaient au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle une expression du lien entre patron et client et servait de base à la politique et à la structure sociale du village<sup>2</sup>, c'est pourquoi ces deux aspects ont été choisis pour être analysés ici.

Partant de cette hypothèse et des données récoltées sur la base des registres de paroisse et des généalogies déjà existantes<sup>3</sup>, nous nous sommes intéressés aux notaires de Corsier-sur-Vevey, en particulier à la famille de Montet dit Taverney, une des plus importantes familles du village, comptant dans ses rangs de nombreux conseillers, bannerets et curiaux.

Une première constatation émerge de la liste des notaires : la moitié d'entre eux porte deux patronymes : de Montet et Cuénod. Peut-on dès lors parler d'une concentration de cette activité entre les mains de deux familles ? Ces deux familles ont-elles des liens particuliers entre elles et avec celles des autres notaires ? En analysant les alliances matrimoniales nous tenterons de répondre à cette question et de dégager des stratégies familiales. Avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, on évitait le mariage dans le même nom<sup>4</sup> et dans la parenté proche, les alliances étaient plus ouvertes et liaient des personnes de richesse différente<sup>5</sup>. Les alliances faites par les notaires évitaient-elles également ces mariages et y a-t-il une évolution entre le début et la fin du siècle ?

Les notaires étaient de plus souvent en charge des plus hautes fonctions locales, comme celles de curial (responsable de la justice après le châtelain) ou banneret (responsable du conseil paroissial), ce qui faisait d'eux les détenteurs de pouvoir. Les relations de parenté spirituelle peuvent être au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle un moyen pour lier des personnes de l'élite aux personnes moins favorisées de la paroisse. En effet, entre 1700 et 1709 à Neckarhausen, moins de 20% des parrains avaient un lien de famille de sang ou d'affinité avec leurs filleuls alors qu'ils sont plus de 87% au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. La parenté spirituelle était utilisée pour créer de nouvelles relations et amener de nouvelles personnes dans le cercle de la parenté. A cette époque,

---

<sup>1</sup> Voir Sabean David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge ; New York [etc.], Cambridge University Press, 1998 ; Sabean David Warren, Teuscher Simon et Mathieu Jon (éds), *Kinship in Europe: approaches to long-term development (1300-1900)*, New York, Berghahn Books, 2007 ; GUZZI-HEEB Sandro, « Von der Familien- zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvy zwischen 1750 und 1850 », *Historische Sozialforschung* 30 (3), 2005, p. 110 ; MATHIEU Jon, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », in: *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York ; Oxford, Berghahn Books, 2007, pp. 211-230.

<sup>2</sup> Sabean David Warren, « Social Background to Vetterleswirtschaft: Kinship in Neckarhausen », in: Vierhaus Rudolf (éd.), *Frühe Neuzeit - Frühe Moderne? Forschungen zur Vielschichtigkeit von Übergangsprozessen*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, pp. 118-119.

<sup>3</sup> Voir la généalogie établie par Albert de Montet aux Archives Communales de Vevey et Cuénod Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod*, Genève, 1968.

<sup>4</sup> Delille Gérard, « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale », *L'Homme* 193, 2010, p. 84, 93.

<sup>5</sup> Sabean, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, *op. cit.*, 1998, pp. 100-106.

toutes les classes riches choisissaient les parrains et les marraines parmi les riches, alors que les plus défavorisés prenaient les parrains dans les classes supérieures<sup>6</sup>. Retrouve-t-on ce même modèle à Corsier-sur-Vevey dans le cas des notaires ? Leurs filleuls étaient-ils de statut inférieur comme cela se trouve à Neckarhausen ?

Ces premiers résultats et questionnements sont les jalons d'une recherche à venir sur la parenté à Corsier-sur-Vevey et permettent de voir se dégager une structure sociale dans la paroisse.

---

<sup>6</sup> Ibid., pp. 143-144.

## L'IMPOSITION CIVILE DES « MARIAGES PRÉCAIRES » UNE « WILD INNOVATION » DES ACTEURS POUR ABOLIR LA PARENTÉ?

ARNO HALDEMANN (UNIBE)

### 1 L'état de la recherche

Les différentes approches historiques débattent de la place de l'amour romantique et de la parenté dans le mariage durant les XVIIIème et XIXème siècles. Trois courants dominants se distinguent :

Histoire du mariage		
Histoire culturelle / anthropologie historique	Histoire des idées	Histoire sociale
Epoque moderne	XVIIIème et XIXème siècle	Longue durée
Descriptions denses	Ecrits personnels	Sources sérielles et quantitatives
Société rurale	Bourgeoisie	Société en général
acte public, contrôlé et sanctionné par la communauté	affaire intime et autodéterminée entre un acteur et une actrice	Augmentation des mariages consanguins
motif économique, social et religieux, déterminé par la communauté	amour romantique	motif socio-économique, déterminé par la parenté

La question de la modernité du comportement matrimonial entre le XVIIIème et le XIXème siècle est au centre des discussions de la recherche historique. Tandis que les uns décèlent la modernité dans l'amour romantique de la bourgeoisie, les autres postulent l'influence continue des conditions économiques et des structures sociales sur le mariage. Ces derniers dénoncent la théorie de la modernisation et la perçoivent comme un mythe.

### 2 Considérations conceptuelles

En comparant les différentes approches, deux éléments nous semblent importants à relever : premièrement, les différentes interprétations se démentiraient mutuellement, bien qu'elles argumentent sur des niveaux différents et peu comparables. Deuxièmement, les trois approches ne mettent pas suffisamment en lien le comportement matrimonial des acteurs avec les changements administratifs et le discours sur le mariage.

Pour ces raisons, le présent projet se focalisera sur la pratique du mariage civil entre la République Helvétique et la première révision de la constitution fédérale en 1874. Une première approche se fonde sur l'analyse des pétitions pour la dispense de publication des bans sous la République Helvétique et sur l'examen des recours adressés au conseil fédéral s'opposant aux

refus cantonaux de mariage. L'étude suppose que les « mariages précaires »<sup>7</sup> sont d'une importance particulière pour la genèse du mariage civil, car ils s'opposent aux structures dominantes et habituelles. Le processus de négociation mis en place pour finaliser des mariages précaires inclut des conceptions et des cultures hybrides ainsi que des stratégies diverses ; en effet, ce processus fait ressortir des facteurs sociaux et des situations économiques différentes chez les acteurs. L'observation du processus intègre les acteurs, les réseaux sociaux pertinents (la parenté, la famille, les parents, la communauté etc.), l'administration et la justice. De plus, ces catégories sont associées les unes aux autres dans notre analyse. De cette façon tous les niveaux sociaux et administratifs sont impliqués dans l'observation du processus de négociation du mariage.

### 3 Les thèses

Les thèses suivantes ressortent des analyses:

- Les pétitions pour la dispense de la publication des bans adressées au Directoire illustrent comment et avec quel succès les acteurs ont utilisé la justice pour obtenir leurs mariages précaires. Puisque les dispenses de publication de bans n'étaient pas encore codifiées juridiquement, les acteurs de différentes origines sociales ont contribué par leur pratique à constituer le mariage civil avant la lettre.
- Les dispenses analysées témoignent d'une pluralité des motifs matrimoniaux, des vœux et des besoins, que les acteurs ont fait adopter par l'administration. En même temps les pétitions montrent *ex negativo* quels obstacles sociaux et quelles résistances locales les pétitionnaires ont voulu contourner. On peut donc admettre que les pétitions exposent la volonté des acteurs : les intérêts personnels, la subjectivité et les décisions individuelles ont été imposés à l'encontre de l'influence de la parenté.
- Plusieurs demandes écrites montrent que les intérêts de la parenté ont été contraires à la volonté individuelle des acteurs. Les concernés de diverses origines sociales ont agi avec des stratégies différentes pour vaincre le pouvoir de la parenté, en passant par la voie civile.
- Concernant la construction du réseau social des époux des mariages précaires, la question se pose de savoir si le mariage civil peut être considéré comme une « new association ». Dans ce contexte, la subjectivité exprimée dans les mariages précaires, comprise comme volonté matrimoniale, serait une des « wild innovations » que Latour décrit en tant qu'outils servant à maintenir l'existence collective. Cette approche permettra effectivement de garantir aux acteurs « the ability to make up their own theories of what the social is made of. »<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Par « mariages précaires » je comprends des mariages qui sont remis en question, déniés ou contestés dans l'espace social des acteurs. Le droit au mariage devait être acquis contre des résistances sociales, religieuses, économiques et juridiques de l'environnement des acteurs. Parmi les mariages précaires je compte les mariages mixtes, les mariages avec des veuves et des divorcés, les mariages consanguins, les mariages contre l'intention de la parenté, les mariages avec des étrangers, ainsi que les mariages dont le fondement économique a été remis en question ou dans lesquels un enfant illégitime ou une conception pré-nuptiale apparaît.

<sup>8</sup> Bruno Latour, *Reassembling the social. An introduction to actor-network-theory*. (Clarendon lectures in management studies). Oxford, New York 2005, pp. 11-12.

## **LES CAUSES MATRIMONIALES EN DEBAT A L'HEURE DE LA REVOLUTION HELVETIQUE : UN TERRAIN D'AFFRONTMENT ENTRE CLERGE ECLAIRE ET CLERGE ULTRAMONTAIN ?**

DAMIEN SAVOY (UNIL)

En renversant le primat de l'Eglise dans les affaires matrimoniales, la révolution helvétique n'altéra pas seulement l'activité des tribunaux ecclésiastiques, mais suscita également parmi les membres du clergé une vaste réflexion sur le mariage ainsi que sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat sur cette institution. Dans les cantons catholiques à l'image de celui de Fribourg, la juridiction ecclésiastique, bien que fortement affaiblie, s'exerça sans véritable interruption durant toute l'Helvétique (1798-1803), au contraire des consistoires protestants, dont la suppression fut alors quasi générale. Néanmoins, les anciennes compétences de ces tribunaux, que l'on nomme également officialités, furent contestées tant par les nouveaux gouvernants que par la base des fidèles, qui préféra parfois faire porter ses différends conjugaux devant les nouveaux tribunaux civils. Réaffirmer ses anciens droits ou les redéfinir pour les accommoder au nouvel ordre furent ainsi, dans ce contexte révolutionnaire, les deux seules véritables alternatives laissées à l'Eglise catholique.

Cette analyse du débat des causes matrimoniales à l'heure de la révolution helvétique s'inscrit dans mon projet de thèse portant sur l'*Aufklärung* catholique, et dont l'ambition consiste à en étudier la réception à Fribourg au tournant du XVIIIe siècle. Dans cette perspective, le regard porté par les ecclésiastiques fribourgeois sur le droit matrimonial constitue un marqueur intéressant pour mesurer la distance des uns et des autres avec les conceptions éclairées des relations entre Eglise et Etat, mais permet également d'appréhender leurs dispositions et capacités respectives à s'adapter aux nouvelles exigences de la modernité. L'envoi simultané de deux pétitions au gouvernement helvétique – rédigées en 1800 sous l'instigation de l'évêque de Lausanne, un prélat proche des milieux ultramontains – donna lieu à une vaste documentation, faisant ressortir des compréhensions diverses du mariage et de la juridiction ecclésiastique. Cette documentation montre, en particulier, que la sécularisation partielle du droit matrimonial, telle que l'avaient imaginée les magistrats helvétiques, n'a pas trouvé que des antagonistes au sein du clergé catholique – ce qui tend à renouveler notre regard sur un corps encore souvent pensé comme un opposant par excellence aux idéaux révolutionnaires. Cette contribution fournira enfin l'occasion de se questionner sur les motivations de ces *Aufklärer* dans l'élaboration de nouvelles théories sur le mariage, à savoir, si ces dernières résultaient d'une simple obligation d'adaptation exigée par la révolution politique, ou alors, si elles répondaient au contraire à un certain idéal ecclésiologique. Car au-delà de la seule question du mariage, c'était bien le devenir de l'Eglise qui était en jeu.

## **PAILLARDES ET PAILLARDS DEVANT LE JUGE. L'ATTRIBUTION JUDICIAIRE DE L'ENFANT NATUREL À GENÈVE AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE : ENJEUX ET STRATÉGIES**

LORAINÉ CHAPPUIS (UNIGE)

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la République de Genève pratique une forme de contrôle des comportements et de la morale sexuels très étroite par la répression pénale de la « paillardise ». Si, selon l'édit qui institue le délit au XVI<sup>e</sup> siècle, toute « fornication » doit être punie, dans la pratique juridique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, seuls les couples dont la femme est enceinte sont désormais concernés. Le sérieux avec lequel les autorités genevoises traitent et répondent au phénomène des relations sexuelles illicites est tel que la paillardise représente en moyenne 30 % de l'activité répressive de la République entre 1670 et 1794 (année de l'abandon de la poursuite pénale et de l'entrée de la paillardise dans la juridiction civile). Plus de 3400 individus sont ainsi appelés par la justice au cours de cette période de 125 ans pour répondre de leur « commerce charnel » pendant un procès criminel.

Invités par les questions des magistrats dans le but de découvrir les circonstances morales du crime de chair, les « paillards » livrent les détails de leur intimité amoureuse qui a dégénéré. Leurs réponses stéréotypées s'inscrivent dans des stratégies centrées autour deux thèmes principaux : la résolution de la question des « prétendues promesses de mariage » et celle de la charge de l'enfant. Dans des discours où le genre constitue un élément déterminant, les paillardes et les paillards invoquent des images des rôles publics du masculin et du féminin pour justifier et expliquer leur version des faits. S'opposent ainsi dans leur discours la figure de la « femme honnête » – à la sexualité passive, victime de la malhonnêteté ou de la violence de l'homme – à celle de la femme séductrice et manipulatrice – poussant les jeunes gens « à mal faire » et accusant des hommes innocents. Nombreux sont également les paillards à reconnaître les relations mais qui cherchent à jeter le discrédit sur la femme en la décrivant comme une « putain publique ».

Après avoir établi les enjeux des différents protagonistes et étudié les représentations structurant leurs stratégies, la question se posera ensuite de définir les peines prononcées et d'établir l'importance de l'influence que les discours des paillards exercent sur les jugements des magistrats. Il s'agira d'étudier cette question sous l'angle de la différence entre les sexes pour établir le différentiel des peines entre les hommes et les femmes et de déterminer si l'un des genres subit de manière générale une peine plus sévère que l'autre.

## **POLARISATION POLITIQUE ET SEXUALITÉ PREMARITALE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU 19<sup>E</sup> SIÈCLE : LE RÔLE DES FEMMES ET DE LA RELIGION À TRAVERS L'EXEMPLE DE L'ÉGLISE LIBRE DE PAYERNE**

ALINE JOHNER (UNIL)

L'histoire politique s'est assez peu penchée sur le lien entre l'apparition des partis au 19<sup>ème</sup> siècle et l'émergence de systèmes de valeurs opposés au sein de la population. L'étude des comportements sexuels, en particulier la tolérance envers les relations préconjugales, offre pourtant un terrain privilégié pour observer ce lien. Or, si les valeurs affichées à travers la sexualité rejoignent celles des opinions politiques, nous pouvons nous demander dans quelle mesure les femmes les intègrent également et participent donc activement à la création des milieux qui les adoptent.

La présentation porte sur la commune de Payerne, où des rivalités dans la population entre libéraux et radicaux ont laissé des traces : création de cercles politiques, mésententes entre municipaux, attaques via la presse, signatures de pétitions, mais également création d'une Église dissidente, l'Église Libre. La présence de cette Église représente à plus d'un titre un intérêt pour notre étude. Nous avons ainsi l'opportunité d'observer les comportements sexuels dans un groupe qui se distinguait à la fois religieusement et politiquement - puisque l'Église libre s'est créée dans les milieux libéraux et en opposition directe avec les radicaux - et qui était aussi alors principalement composé de femmes<sup>9</sup>. Le croisement des listes de membres de l'Église de Payerne avec une base de données généalogique<sup>10</sup> a permis des analyses sur la sexualité illicite et la reconstitution de réseaux, notamment féminins.

Dans cette présentation, nous montrerons que ces femmes avaient de nombreux liens de parenté mais se distinguaient également des autres femmes de la commune par un taux très bas de conceptions prénuptiales. Dans quelle mesure ces comportements peuvent-ils être l'illustration de décisions prises par ces dernières? Dès lors qu'elles adhéraient à une Église qui défendait à la fois des valeurs religieuses mais aussi politiques, quel rôle pouvons-nous leur attribuer dans l'émergence de la polarisation des milieux politiques vaudois au 19<sup>ème</sup> siècle ?

Dans un premier temps, nous montrerons à travers l'exemple de Payerne comment durant les années qui ont suivi la Révolution vaudoise nous assistons à une accentuation des clivages politiques et au développement de systèmes de valeurs opposés dans la population, notamment concernant la sexualité. Ensuite, nous analyserons plus spécifiquement le rôle des femmes de l'Église libre, par l'intermédiaire de leur tolérance à la sexualité hors mariage, de leur place dans des réseaux de parenté et leur lien avec les milieux qui ont pris forme sous l'Ancien Régime et dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>9</sup> A Payerne en 1847, le groupe des membres fondateurs de l'Église est constitué de 15 femmes et de 7 hommes et les femmes continuent par la suite à être plus nombreuses. Église libre de Payerne: Registre des membres, ACV, PP 516/2986.

<sup>10</sup> Base créée avec l'aide du CREPA, dans laquelle ont été recensés tous les mariages, naissances et décès de la paroisse de Payerne entre 1790 et 1855.

**LA CITOYENNETÉ AU FEMININ :  
VISIONS ET ENJEUX DE L'ÉDUCATION FEMININE À L'AUBE DE LA  
RÉGÉNÉRATION, ENTRE SPHÈRE PUBLIQUE ET ESPACE DOMESTIQUE (VAUD,  
DE 1815 AUX ANNÉES 1830)**

NATHALIE DAHN (UNIL)

La montée du libéralisme dans les années 1820 est marquée par un discours sur la nécessité d'éduquer politiquement le peuple – un besoin crucial qui est légitimé par la souveraineté populaire nouvellement acquise, et maintes fois évoquée. Leur foi en l'« éducatibilité »<sup>11</sup> du peuple par un système public, héritage de la période révolutionnaire et de l'expérience d'un état cantonal éducateur de ses citoyens après l'Acte de Médiation, engage la frange libérale de plusieurs gouvernements cantonaux à se sentir responsable de cette éducation spécifique. Dans le canton de Vaud, les édiles vaudois, « instituteurs politiques du peuple »<sup>12</sup>, comme les qualifie Frédéric-César de La Harpe, feront ainsi de l'éducation politique populaire l'un de leurs chevaux de bataille.

Les débats sur les questions éducatives, tout en incluant les femmes pour ce qui est de leur instruction au niveau primaire<sup>13</sup>, établissent une dichotomie entre les sexes, considérant la politique, qui relève de l'espace public, comme le domaine privilégié d'une sociabilité uniquement masculine. Les femmes sont ainsi cantonnées à un rôle domestique qui est rarement remis en cause, destinées à ne « vivre que pour la petite société que l'on nomme famille »<sup>14</sup>. Pour autant, les femmes sont moins mises à l'écart de la citoyenneté qu'on ne pourrait le penser de prime abord. La présente communication, qui s'inscrit dans le cadre de ma thèse sur les enjeux de l'éducation civique au XIX<sup>e</sup> siècle (sur Vaud, Fribourg et Soleure), s'attachera à montrer que c'est justement son rôle de « pieuse ménagère » et de garante de l'ordre moral et économique (comme l'a noté Anne-Françoise Praz pour la fin du siècle<sup>15</sup>), qui confère aux femmes un statut de citoyennes : dans la pensée libérale, le « civisme » féminin est possible, et passe par un rapprochement entre foyer et nation dans lequel les femmes occupent un rôle central.

En l'absence d'une obligation scolaire effective sur toute l'année scolaire (surtout dans les zones rurales, où les enfants travaillent aux champs), les foyers sont supposés compléter l'instruction scolaire et font l'objet de stratégies éducatives passant par la diffusion (plus ou moins intentionnelle de la part des autorités) de livres de lecture à visée d'édification désormais non plus seulement religieuse, mais aussi morale et même « civique », et destinés aux filles comme aux

---

<sup>11</sup> Voir à ce propos notamment François Jacquet-Francillon, « Éducation, éducatibilité », dans F. Jaquet-Francillon, R. d'Enfert, L. Loeffel, *Une histoire de l'école. Anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Retz, 2010, p. 37-43.

<sup>12</sup> *Le Nouvelliste vaudois*, 27.10.1826, n° 86.

<sup>13</sup> Les petites classes primaires de la Régénération incluront de fait les filles dans des classes mixtes, à la différence d'ailleurs de Fribourg, où les élèves sont séparés selon des critères de sexe et d'appartenance sociale, comme l'a montré Anne-Françoise Praz – une différence ancrée dans la manière de considérer le savoir, et que l'historienne attribue aux différences d'ordre religieux. Praz, Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux. Filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*, Lausanne, Antipodes, 2005.

<sup>14</sup> Une pensée que condamne fermement, à l'été 1824, le théologien Alexandre Vinet (1797-1847), dans une série de quatre articles intitulée « Quelques réflexions sur un sujet important », en faveur de l'éducation féminine : *Le Nouvelliste vaudois*, 23 juillet 1824 (1<sup>er</sup> article).

<sup>15</sup> Praz, Anne-Françoise, *op. cit.*, p. 239.

garçons. La « Bibliothèque instructive et amusante à l'usage de la jeunesse vaudoise », collection publiée dès 1831 par le libraire Benjamin Corbaz, aux ouvrages maintes fois réédités, n'est qu'un exemple du véritable arsenal de manuels qui voient le jour à cette période sur le mode catéchétique ou sous la forme de veillées. Le civisme, qui doit en outre commencer par l'exercice des vertus citoyennes dans le cadre familial, s'invite ainsi doublement dans les foyers.

L'analyse de ces écrits pédagogiques, mais aussi de la presse ou des débats parlementaires permet de dégager l'argumentaire des promoteurs de l'éducation politique féminine. Si les voix qui s'élèvent pour regretter l'absence de participation politique féminine aux débats dans l'espace public sont plus que rares, le rôle véritablement *civique* des femmes dans la société de la Régénération s'envisage dans l'idéologie libérale dans une triple acception : futures épouses, les jeunes filles assureront la pérennité de leur couple de par leurs vertus et des notions politiques suffisantes pour soutenir leurs maris dans leurs tâches de citoyens ; futures institutrices, elles s'occuperont de répandre ces connaissances au sein du peuple ; enfin et surtout, futures mères et traditionnellement chargées de la première éducation des garçons comme des filles, elles inculqueront à leurs enfants leurs droits et leurs devoirs de citoyens. Comme l'observe Caroline Fayolle pour la période post-révolutionnaire en France, « les femmes sont au centre de la question des mœurs sur lesquelles elles sont censées détenir une influence cruciale »<sup>16</sup> ; elles jouent ainsi un rôle essentiel dans l'entreprise de moralisation et d'acculturation à leurs valeurs des élites libérales, mais aussi dans le maintien de l'ordre social.

Ainsi, bien qu'elles ne puissent pas exercer de droits politiques<sup>17</sup>, il est pourtant bien possible de parler de citoyenneté pour les femmes à l'époque qui nous intéresse. Comme le postule Dominique Godineau, la stricte « définition constitutionnelle » de la citoyenneté peut en effet grandement différer de sa conception par les acteurs<sup>18</sup> ; ceux-ci, pour reprendre les termes de Laurie Laplanche, se réfèrent davantage dans leurs discours à une « définition culturelle et morale de la citoyenneté »<sup>19</sup> élargie, servant surtout à identifier l'ensemble de la population comme faisant partie de la communauté nationale. D'autre part, les promoteurs de l'éducation politique féminine usent de la métaphore de la famille pour désigner la patrie (« la grande famille suisse »<sup>20</sup>), l'espace domestique (le « gouvernement intérieur des familles »<sup>21</sup>) tendant ainsi à se rapprocher de la nation par le biais des femmes, qui y jouent un rôle social de tout premier plan.

---

<sup>16</sup> Fayolle, Caroline, *Genre, savoir et citoyenneté : les enjeux politiques de l'éducation des filles (de 1789 aux années 1820)*, 2 vol., Paris, Université Paris 8, 2013, p. 17.

<sup>17</sup> Comme le souligne R. Wecker, les femmes ont un droit de citoyenneté « indirect » (« mittelbar »), par le biais leur mari ou leur père. Wecker, Regina, « Die Politik mit dem Bürgerrecht », *Traverse. Revue d'histoire* 1, 2013, p. 143. Voir également : Wecker, Regina, « Ehe ist Schicksal, Vaterland ist auch Schicksal und dagegen ist kein Kraut gewachsen. Gemeindebürgerrecht und Staatsangehörigkeitsrecht von Frauen in der Schweiz 1798-1998 », *L'Homme. Zeitschrift für feministische Geschichtswissenschaft, Citizenship*, 1999,1, p. 13-37 ; Arlettaz, Gérald, Arlettaz, Silvia et Argast, Regula, « Citoyenneté, nationalité et formation nationale en Suisse 1798-1925 », *Etudes et Sources* 29 (*Intégration et Exclusion*), Berne, Archives Fédérales Suisses, 2003, p. 129-160.

<sup>18</sup> Godineau, Dominique, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *Annales historiques de la Révolution française*, 1995, p. 198.

<sup>19</sup> Laplanche, Laurie, *op. cit.*, p. 188. Cette vision est aussi défendue par Oliver Zimmer, « Circumscribing Community in Construction of Swiss Nationhood », in : T. Baycroft, M. Hewitson (éd.), *What is a nation ? Europe 1789-1914*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

<sup>20</sup> Samuel Descombaz, *Les Soirées du village ou entretiens sur l'histoire du canton de Vaud et sur ses institutions*, Lausanne, Dépôt bibliographique de B. Corbaz, 1833 p. 173. Cette vision est proche de l'« utopie sociale » pestalozzienne analysée par Danièle Tosato-Rigo, « En attendant Gertrude. Mères et utopie sociale chez Pestalozzi », in : Chalmel, Loïc, et al. (éd.), *Comment Gertrude instruit ses enfants : un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants*, Lausanne, LEP, 2013, p. 199.

Notons enfin que, garante de la cohésion sociale, l'éducation civique féminine sera axée sur les classes inférieures ou « agricoles », comme l'exprime André Gindroz (1787-1857) lors d'un débat au Grand Conseil<sup>22</sup> ; en d'autres termes, la branche est spécifiquement pensée comme une éducation populaire dans les écoles primaires rurales, dans lesquelles elle sera de fait introduite sous le titre de « notions sur les droits et les devoirs du citoyen » avec la loi scolaire de 1834 – et ce, à destination des deux sexes.

### Bibliographie sélective

- Fayolle, Caroline, *Genre, savoir et citoyenneté : les enjeux politiques de l'éducation des filles (de 1789 aux années 1820)*, 2 vol., Paris, Université Paris 8, 2013, p. 15.
- Joris, Élisabeth, *Brave Frauen, aufmüppige Weiber: Wie sich die Industrialisierung auf Alltag und Lebenszusammenhänge von Frauen auswirkte (1820-1940)*.
- Godineau, Dominique, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *Annales historiques de la Révolution française* 300, 1995, p. 197-207.
- Havelange, Isabelle, « Des femmes écrivent l'histoire. Auteurs féminins et masculins des premiers livres d'histoire pour la jeunesse (1750-1830) », *Histoire de l'éducation* 114, 2007, p. 25-51.
- Laplanche, Laurie, « L'éducation et la représentation de la citoyenneté féminine sous la Révolution française », in : Ferland, Catherine, Grenier, Benoît (éd.), *Femmes, culture et pouvoir. Lectures de l'histoire au féminin, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 187-203.
- Praz, Anne-Françoise, *De l'enfant utile à l'enfant précieux. Filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*, Lausanne, Antipodes, 2005.
- Tosato-Rigo, Danièle, « En attendant Gertrude. Mères et utopie sociale chez Pestalozzi », in : Chalmel, Loïc et al. (éd.), *Comment Gertrude instruit ses enfants : un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants*, Lausanne, LEP, 2013, p. 187-200.
- Zimmer, Oliver, « Circumscribing Community in Construction of Swiss Nationhood », in : Baycroft, Timothy, Hewitson, Mark (éd.), *What is a nation ? Europe 1789-1914*, Oxford, OUP, 2006, p. 100-119.

---

<sup>21</sup> John Abbott, *La mère de famille, ou exposition familière des principes qui doivent diriger une mère dans l'éducation de ses enfants*, Lausanne : Comité pour la distribution de livres religieux dans le canton de Vaud, impr. Delisle, 1836, p. 150 (traduit de l'anglais).

<sup>22</sup> *Bulletin du Grand Conseil*, 1833, séance du vendredi 13 décembre.

## FEMMES D'OFFICIERS MILITAIRES EN SUISSE ROMANDE : IMPLICATIONS, ENJEUX ET STRATEGIES DE L'ABSENCE, XVIIE- XIXE SIECLES

JASMINA CORNUT (UNIL)

Le phénomène important de l'émigration militaire suisse durant l'Ancien Régime est un sujet bien documenté par l'histoire militaire et politique<sup>23</sup>. Si depuis les années 1970, les incidences du service étranger sur les structures sociales sont mieux connues<sup>24</sup>, les répercussions induites sur le foyer par l'éloignement de l'époux sont, quant à elles, relativement peu étudiées en Suisse. De récentes analyses portant sur les sociétés littorales et coloniales à l'époque moderne montrent pourtant que le contexte d'absentéisme masculin permet de rendre plus visible les implications, les enjeux de cette situation pour la cellule familiale, ainsi que les stratégies développées par les épouses restées au pays<sup>25</sup>.

La présente contribution définira dans un premier temps les corpus de sources issus des fonds d'archives familiaux de Suisse romande, ainsi que les axes de recherches de ce travail de thèse en cours. L'éloignement récurrent des officiers au service étranger a été générateur, entre autres sources, d'échanges épistolaires livrant des renseignements précieux sur divers sujets tels que l'expression linguistique de l'amour et de ses dérivés, la narration de la douleur de l'absence, le pacte épistolaire, les identités sexuelles, les zones d'autorité et d'autonomie ménagées par les époux, la réorganisation des tâches sexuées, les stratégies de gestion de la séparation, etc. En effet, loin de se cantonner à l'histoire des femmes et du genre, cette étude relève à la fois d'une analyse littéraire discursive, de l'histoire de la conjugalité, de la famille et de la parenté, de l'histoire des émotions, de l'histoire économique et de l'histoire culturelle, militaire et de la guerre durant l'Ancien Régime.

Le deuxième volet de cette présentation s'attachera à analyser plus particulièrement l'un des axes de recherche de cette thèse, à savoir la gestion des difficultés financières auxquelles doivent faire face les foyers d'officiers au service étranger. La détérioration de la situation financière de nombreux entrepreneurs militaires au XVIII<sup>e</sup> et l'irrégularité de leur revenu induisent plusieurs types de stratégies de la part des épouses pour rééquilibrer une situation économique familiale constamment menacée. C'est donc l'« agentivité » de ces actrices aussi bien au sein de l'espace domestique qu'en dehors de ses limites que se propose de dévoiler cet exposé.

---

<sup>23</sup> Sans prétendre à l'exhaustivité citons *Gente ferocissima : Mercenariat et société en Suisse (XVe-XIXe siècle)*. Recueil offert à Alain Dubois, Zurich : Chronos, Lausanne : éditions d'en bas, 1997, TORNARE Alain-Jacques, *Vaudois et Confédérés au service de France, 1789-1798*, Morges: Cabédita, 1998, Steinauer Jean, Syburra-Bertelto Romaine, *Courir l'Europe. Valaisans au service étranger 1790-1870*, Baden : Hier + Jetzt, (coll. Cahier du Musée d'histoire du Valais 10), 2009, Gally-de-Riedmatten Louiselle, *Du Sang contre de l'or : Le service étranger en Valais sous l'Ancien Régime*, Thèse de doctorat, Berne, Faculté des lettres de l'Université de Berne, 2014, AEV 227

<sup>24</sup> Henry, Philippe, « Service étranger », DHS, 16 juillet 2015, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php>

<sup>25</sup> Charpentier Emmanuelle et Grenier Benoît, dir., *Femmes face à l'absence en Bretagne et au Québec (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*. Textes de la journée d'étude tenue à l'Université de Sherbrooke le 17 avril 2013, Québec, CIEQ (collection Cheminements), 74 p.

## LES OBJETS À L'ÉPREUVE DU GENRE : CULTURE MATÉRIELLE ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

MAÏLA KOCHER GIRINSHUTI (UNIL)

L'étude de la culture matérielle se révèle un champ de recherche résolument interdisciplinaire, qui intéresse depuis ses débuts des chercheur-se-s de diverses disciplines : traditionnellement, les archéologues ou les anthropologues, mais plus récemment également les historien-ne-s de l'art, ethnologues, sociologues ou encore historien-ne-s, se penchent sur les biens matériels et leur influence sur le monde social. L'histoire des femmes et du genre a également tiré parti de ce champ de recherche, en particulier dans l'historiographie anglo-saxonne. Depuis les années 1990, les travaux croisant les deux approches ont donné lieu à un grand nombre d'études liant histoire des femmes à celle des formes de consommation et d'appropriation matérielle, révélant la fécondité de la période de l'Ancien Régime<sup>26</sup> pour l'étude de la culture matérielle et de son caractère genré. Ces études ont mis en avant la prépondérance de l'implication féminine dans la gestion des biens matériels, et le rapport différencié existant entre les pratiques féminines et masculines dans les formes d'investissement associées aux biens matériels, par l'analyse par exemple des pratiques de transmission de biens<sup>27</sup>, ou les changements sociaux des rapports de sexe, révélés par l'étude des traces matérielles.<sup>28</sup>

Si l'industrialisation précoce qui caractérise l'Angleterre contribue très probablement à expliquer la vitalité de ce champ de recherche, la nature des sources exploitées pour ces travaux s'apparentent à celles existant dans d'autres régions, et notamment en Suisse, où l'on trouve de nombreuses sources comptables féminines dès le début du 18<sup>e</sup> siècle, du moins dans les milieux aisés et citadins. Dans l'espace francophone pourtant, les études historiques fondatrices de la culture matérielle sont restées discrètes sur les potentialités de collaboration avec l'histoire des femmes et du genre. Plusieurs travaux récents, souvent fortement imprégnés par la sociologie ont toutefois comblé en partie cette lacune<sup>29</sup>. Le dernier numéro de la revue *Clio*, consacré aux

---

<sup>26</sup> Voir par exemple : Batchelor, J., Ed. (2007). *Women and material culture, 1660-1830*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.; Casey, E., Ed. (2007). *Gender and consumption : domestic cultures and the commercialisation of everyday life*. Aldershot, Ashgate. ; De Grazia, V., Ed. (1996). *The sex of things : gender and consumption in historical perspective*. Berkeley ; Los Angeles etc., Univ. of California Press. ; Erickson, A. L. (1995). *Women and property in early modern England*. London etc., Routledge. ; Goggin, M. D. and B. F. Tobin (2009). *Women and things, 1750-1950 : gendered material strategies*. Farnham, England ; Burlington, VT, Ashgate. ; Goggin, M. D. and B. F. Tobin, Eds. (2009). *Material women, 1750-1950 : consuming desires and collecting practices*. Farnham, Surrey ; Burlington, VT, Ashgate. ; Vickery, A. *Women and the world of goods: a Lancashire consumer and her possessions, 1751-81. Consumption and the word of goods*. ; Vickery, A. (1998). *The gentleman's daughter : women's lives in Georgian England*. New Haven ; London, Yale University Press. ; Weatherill, L. (1986). "A Possession of One's Own: Women and Consumer Behavior in England, 1660-1740." *Journal of British Studies* 25: 131-156.

<sup>27</sup> Cavallo Sandra, « What did Women transmit ? » in Moira Donald, Linda Hurcombe (dirs.), *Gender and material culture in historical perspective*, 2000.

<sup>28</sup> Katherine L. French, « Nouveaux arts de la table et convivialités sexuées », *Clio. Femmes, Genre, Histoire [En ligne]*, 40 | 2014, 40 | 2014, 45-67.

<sup>29</sup> Anstett, E. and M.-L. Gélard, Eds. (2012). *Les objets ont-ils un genre ? : Culture matérielle et production sociale des identités sexuées*. Recherches. Paris, Armand Colin. ; Kaufmann, J.-C. (1992). *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*. Paris, Nathan. ; Steinberg S., (2001), *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard.

« Objets et fabrication du genre »<sup>30</sup> ou la récente thèse d'Aurélie Châtenet-Calyste<sup>31</sup> permettent de réactualiser la question de cette « collaboration disciplinaire ». En Suisse, si ce genre d'approche est peu courant dans l'historiographie, plusieurs recherches en cours indiquent un intérêt pour ces questions<sup>32</sup>.

Les sources à notre disposition pour l'étude de l'univers matériel féminin sous l'Ancien Régime révèlent une prise de responsabilité progressive dans la gestion des affaires domestiques par les femmes, dans un contexte d'intenses débats sur la différence des sexes en Europe occidentale depuis le 16<sup>e</sup> siècle. Si la répartition des sphères en fonction du sexe trouve davantage de légitimité encore au cours du 19<sup>e</sup> siècle avec la généralisation du salariat, les discours et les pratiques confiant aux femmes les soins de l'intérieur se constituent avant l'industrialisation, au moment du fort développement de l'intime, qui renforce davantage encore l'investissement matériel et la création d'un chez soi.<sup>33</sup> Cette distinction progressive entre « lieux » féminins et masculins, loin de mener à une forme de réclusion pour les femmes, redéfinit toutefois certains espaces, faisant de la maison, du ménage, leur lieu d'exercice principal, un espace matériel où cohabitent individus et objets.

Les livres de compte féminins constituent une partie importante des sources privées féminines, de même que les inventaires. Ces supports recensent les objets matériels acquis, en détaillent l'utilité ainsi que leur valeur – économique ou symbolique - et fourmillent d'informations sur les biens consommés, les tendances du siècle ou la manière dont les femmes établissent le lien entre l'espace domestique et l'espace marchand, alors en fort développement. La correspondance, quant à elle, donne à voir les réseaux d'échange informels de biens entre femmes, par exemple. Objets achetés, reçus, échangés, des biens de diverses natures circulent, se transmettent. Les pratiques qui entourent ces biens matériels, de même que les objets eux-mêmes, ne sauraient être abordés par les historien-ne-s comme des actes totalement neutres, mais doivent faire l'objet d'un travail qui permette d'analyser en quoi ils constituent un enjeu dans les processus de création d'identité sociale ou culturelle. Cette contribution entend profiter de ces journées d'étude pour soumettre à la critique, la démarche employée pour traiter le riche matériau que sont les sources qui mettent les objets du quotidien en mots et en chiffres.

---

<sup>30</sup> Clio. Femmes, Genre, Histoire, *Objets et fabrication du genre*, sous la direction de Auslander L., Rebecca Rogers et Michelle Zancarini-Fournel, 40, 2014. ; Mouysset, S. « Gender in the family record ».

<sup>31</sup> Châtenet-Calyste, A. (2013). Une consommation aristocratique fin de siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti, 1731-1803. Limoges, Pulim.

<sup>32</sup> SNF-Sinergia Project: *Doing House and Family. Material Culture, Social Space, and Knowledge in Transition (1700-1850)*, Joachim Eibach, Sandro Guzzi-Heeb, Jon Mathieu, Claudia Opitz-Belakhal (dirs.), 2015. ; Kim Siebenhüner (dir.), *Textilien und materielle Kultur im Wandel: Konsum, kulturelle Innovation und globale Interaktion in der Frühen Neuzeit*.

<sup>33</sup> Philippe Ariès, Georges Duby (dirs.), *Histoire de la vie privée*, tome 3 ; « De la renaissance aux Lumières », Paris : Ed. du Seuil, 1999, pp. 408 à 420.